

Législature 2020-2025

Délibération N° 906

Séance du Conseil municipal du 15 juin 2021

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 200'000.- TTC POUR LE FINANCEMENT D'ETUDES POUR
LES PLANS LOCALISES DE QUARTIER (PLQ) DU NOUVEAU QUARTIER DES CHERPINES**

Vu la planification du nouveau quartier des Cherpines et les enjeux urbanistiques très importants, tant au niveau social, économique qu'environnemental,

Vu le rythme très important donné par le Canton pour finaliser le PLQ d'ensemble de ce nouveau quartier, scellant définitivement les questions de densités, de répartitions des droits à bâtir, d'accessibilité, de réservations pour les équipements publics,

Vu les nombreuses études à réaliser avant cette adoption pour vérifier notamment les questions de programmation urbaine (scolaire, périscolaire, petite enfance, ...), financières, et d'accessibilité,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le rapport de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 1^{er} juin 2021,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 200'000.- TTC destiné au financement d'études diverses liées aux PLQ du nouveau quartier des Cherpines.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 200'000.- TTC dans le compte des investissements, sous rubrique N° 7900.230.529, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 200'000.- TTC au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte N° 7900.230.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.



Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY